



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Service d'Etat de l'Aviation Civile des Iles Wallis et Futuna
BP 01 HIHIFO 98600 UVEA, WALLIS ET FUTUNA
Tél 00 681 72 12 00

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :
Service d'Etat de l'Aviation Civile des Iles Wallis et Futuna
BP 01 HIHIFO 98600 UVEA, WALLIS ET FUTUNA
M ALBERGHINI Patrice, chef de la subdivision infrastructures
Tél 00 681 72 12 05
Courriel: seac-wf.infra@mail.wf

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Etendue du marché

Le présent marché concerne la construction d'un poste d'inspection filtrage en Partie Critique Zone de Sureté à Accès Réglementé (PCZSAR) sur l'aéroport de Wallis-Hihifo.

II.2 Type de marché

Marché simple de travaux lancée selon la **procédure adaptée** définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics conclus pour les marchés d'Etat et applicable sur le territoire des îles Wallis et Futuna.

II.3 Informations sur les lots

Sans objet

II.4 Lieu d'exécution

Aéroport de Wallis-Hihifo

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

II.6 Délais d'exécution

Sans objet

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'État et rémunérées selon les prescriptions du CCAP.

III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

IV. Procédure

IV.1 Type de procédure

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

Lundi 3 Juillet 2017 à 11h30

auprès de :

Service d'Etat de l'Aviation Civile des Iles Wallis et Futuna
BP 01 HIHIFO 98600 UVEA, WALLIS ET FUTUNA
M ALBERGHINI Patrice, chef de la subdivision infrastructures
Tél 00 681 72 12 05
Courriel: seac-wf.infra@mail.wf

IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Sans objet.

V.2 Procédures de recours


Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis

18/05/2017

La directrice du SEAC-WF


Valerie PUCCI